



SINISTRES 2013

Beaucoup de dégâts sur tous les fronts

1

e-facture

vos factures, oui mais électroniques!

FACTURATION DES PRIMES

La simplification en marche

2



CENTRE DE COUVET

Un bel outil au service de la formation

3



ABRIS DE PISCINE

Des changements en vue

4

2013 : Une année à oublier

Après un exercice 2012 relativement clément sur le front des sinistres, 2013 restera certainement dans les mémoires comme une année particulièrement noire. En effet, tant les éléments naturels que le feu auront causé un volume de dommages rarement atteint dans le canton.

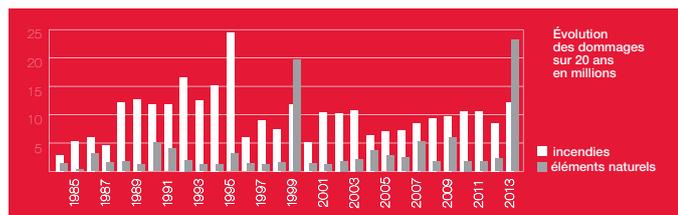
De nombreux incendies ont émaillé les premiers mois de l'année; immeubles locatifs, halles industrielles, bâtiments

sont déchaînés en quelques secondes. De Bevaix à Neuchâtel, principalement, des grêlons d'une taille impressionnante ont haché la végétation et martelé pendant une quinzaine de minutes tout ce qui coupait leur trajectoire. Stores, fenêtres, coupoles, ferblanterie et façades ont subi des dommages jamais vus sur le Littoral neuchâtelois.

Au final, plus de 4'500 bâtiments ont été touchés.

le poids de la neige, la grêle a ceci de particulier qu'elle endommage certaines parties de bâtiments de manière visible, mais souvent sans en altérer le fonctionnement ou l'efficacité. Le propriétaire assuré subit néanmoins un préjudice, qu'il convient d'estimer et d'indemniser. Répartis par communes, une dizaine d'experts internes, mandatés ou délégués par d'autres cantons visionnent les dégâts, contrôlent les devis et donnent leur accord pour les travaux. Classés selon l'urgence des réparations et l'ampleur des dommages, plus de la moitié des dossiers ont été traités à ce jour. Néanmoins, le règlement de l'ensemble des dossiers prendra encore des mois, compte tenu des ressources à disposition à l'ECAP, mais aussi et surtout en raison de la surcharge de travail des différents maîtres d'état.

Sur le plan financier, et grâce à ses réserves et ses contrats de réassurance, l'ECAP pourra faire face à l'ensemble de ses obligations. Une hausse de prime ne s'avère pour le moment pas nécessaire, mais il est évident que le rabais dont les assurés ont bénéficié ces dernières années en fonction des bons résultats financiers, ne peut pas être accordé en 2014.



artisans ou agricoles ont été la proie des flammes. Une grande disparité géographique, des causes diverses, des bâtiments sans aucun lien, si ce n'est une fatalité qui a coûté à l'ECAP plus de 11,5 millions de francs d'indemnités sur les 10 premiers mois de l'année.

Le 20 juin 2013

Vers 17h, tout le Littoral s'est progressivement recouvert d'une chape noire aux reflets jaunâtres. Alors que ce jeudi aurait dû être l'un des jours les plus longs de l'année, l'obscurité est tombée soudainement et les éléments se

A ce jour, les dégâts estimés se montent à plus de 22,5 millions de francs. A titre de comparaison, Lothar, en 1999, avait endommagé plus de 5'000 bâtiments, mais les dégâts n'avaient au final pas excédé les 12 millions de francs.

Cet orage de grêle aura requis de l'ECAP le déclenchement d'une organisation de crise afin de pouvoir réceptionner et enregistrer des milliers de déclarations de sinistres en quelques jours.

Dommages esthétiques

Au contraire des dégâts causés par la tempête ou

UN PETIT SEAU pour l'homme

Les incendies dus à des cendres chaudes ou mal éteintes, et stockées de manière inappropriée sont encore trop nombreux. Dans le cadre de ses actions de prévention, l'ECAP a fait réaliser des seaux métalliques destinés aux utilisateurs de cheminées et de poêles d'agrément.



Un bond énorme POUR LA SECURITÉ

Afin de poursuivre une campagne démarrée il y a quelques années, l'ECAP vous propose de venir retirer gratuitement votre seau à la réception de l'Etablissement, place de la Gare 4 à Neuchâtel.

Du nouveau sur www.ecap-ne.ch

Plus de clarté pour répondre aux besoins des utilisateurs

Après plus de 10 ans de bons et loyaux services, le site Internet de l'ECAP a fait peau neuve. L'objectif des changements apportés était clairement d'augmenter sa valeur ajoutée pour les assurés et l'ensemble de ses utilisateurs potentiels. Les nouvelles tâches dévolues à l'établissement ont constitué une motivation complémentaire à en revoir profondément l'organisation et le design.

Un accès simplifié à l'information

Une structure basée sur les trois missions de l'établissement permet de diriger rapidement les multiples catégories d'utilisateurs vers les renseignements dont ils peuvent avoir besoin. Propriétaires, maîtres d'état, sapeurs-pompiers, autorités communales ou citoyens soucieux de la sécurité, par exemple, trouveront facilement les informations recherchées grâce à des accès croisés. Un

Orage de grêle du 20 juin

Un premier bilan

[En savoir plus...](#)



Prévenir



Assurer



Intervenir



Alarme météo

Accès rapides

[Avis de sinistre](#)
[Demande d'assurance](#)
[Avis de mutation](#)
[Lois et règlements](#)

menu «Formulaires» permet d'accéder directement à des documents pouvant être remplis en ligne pour annoncer un sinistre ou informer de tout changement touchant son assurance. Sous «Info/conseils», l'internaute trouvera une foule d'informations sur la sécurité et la prévention des incendies, notamment. En particulier, une page intitulée «Lois et règlements» regroupe dans un tableau synthétique l'ensemble des

textes légaux, directives et recommandations par secteurs. Une fonction de recherche a également été ajoutée.

Au final, un site plus simple offrant une vision rapide des domaines d'activité et une accessibilité accrue, mais aussi un moyen de communication appelé à s'adapter et s'enrichir en fonction des besoins et des suggestions de nos clients.

Prévention dans les écoles

Plein succès pour une première



L'ECAP, en collaboration avec les services de prévention des villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle a proposé cette année à l'ensemble des écoles primaires du canton d'organiser une action de prévention et de sensibilisation aux risques d'incendie. Pour une première édition, ce ne sont pas moins de 74 classes représentant 1'327

élèves qui se sont inscrites. Cette campagne visait les élèves de 7ème Harmos, soit des enfants d'environ 10 ans, avec l'objectif de les rendre conscients des risques de leurs environnements scolaires et familiaux. D'une durée de 45 minutes, la leçon était présentée conjointement par un expert en prévention et un sapeur-pompier. Les animateurs étaient, en l'occurrence, confrontés à un double défi. Il s'agissait en effet de capter l'attention des élèves, tout en évitant de les traumatiser au-travers d'images trop choquantes, mais également de ne pas susciter de vocation de pyromane.

Un concours pour illustrer la leçon

Afin de prolonger la réflexion sur le sujet, chaque enseignant avait, dans les semaines suivantes, la possibi-



lité de participer avec sa classe à un concours sur le thème de la prévention des incendies. Le taux de participation, de même que la qualité des travaux présentés, témoignent de l'intérêt porté au sujet. Après délibération, un jury composé des organisateurs de l'opération a récompensé les meilleures réalisations. Les prix, sous forme d'une participation financière à une course d'école, ont été remis, aux 4 meilleures classes lors d'une visite de la caserne du SIS de Neuchâtel. Le premier prix a été remporté par la classe de M. Arrigo de Bevaix. Vu le succès rencontré et les résultats de l'évaluation réalisée auprès des enseignants et des élèves, l'opération sera reconduite en 2014 avec pour objectif de toucher la majorité des presque 2'000 élèves de 7ème Harmos.

Réorganisation de la défense incendie

L'inspection à l'ECAP

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la prévention, la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS), le 1er juillet 2013, a induit de nombreux changements dans la structure et le fonctionnement de l'ECAP. L'un d'entre eux est l'intégration de l'inspection cantonale des sapeurs pompiers.

Des missions variées

Si, comme son nom l'indique, une des missions de base de l'inspecteur consiste à s'assurer de la capacité à l'engagement des hommes et du matériel, son rôle n'est pas, et de loin, celui d'un gendarme des pompiers. La base de son activité consiste à coordonner l'activité des différents corps de sapeurs-pompiers ou «détachements de premier secours» (DPS) selon la nouvelle terminologie.



Examen médicaux et contenu de l'instruction dans les régions font notamment partie des dossiers que l'inspecteur a empoignés depuis son

entrée en fonction. Il assume également un rôle charnière entre les sapeurs-pompiers, volontaires et professionnels, ainsi que les corps de défense incendie des entreprises. Ses tâches de coordination ne se limitent d'ailleurs pas au territoire neuchâtelois. Avec ses homologues des cantons latins, d'une part, et suisses, d'autre part, il travaille sur plusieurs projets visant à améliorer la qualité de la défense incendie dans les années à venir. Au sein de l'ECAP, l'inspecteur participe, en soutien à son collègue responsable de la défense incendie, à la mise en place des nouvelles structures cantonales. Il s'agit en priorité de définir les besoins réels en hommes et matériel et d'optimiser leur localisation sur le territoire, tout en tenant compte des moyens existants et des contraintes financières.



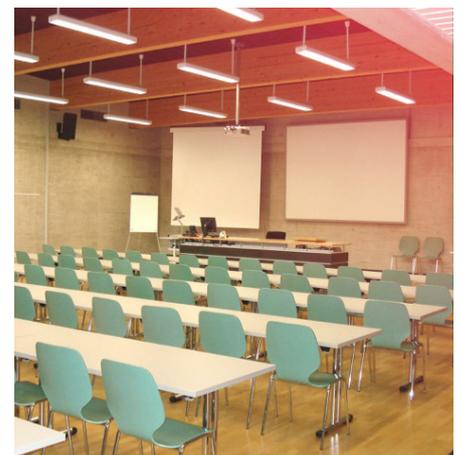
Autre conséquence de la LPDIENS, l'ECAP a racheté à l'Etat, dès le 1er janvier 2013, les pistes d'exercices de la Presta et le centre de formation de Couvet. Situé dans le même bâtiment que le centre sportif du Val-de-Travers, ce dernier accueille depuis une dizaine d'années les cours cantonaux, depuis la formation de base jusqu'à des formations de spécialistes et des cours fédéraux. Les locaux du centre permettent la for-

Centre de formation de Couvet

Un outil au service de la performance des sapeurs-pompiers

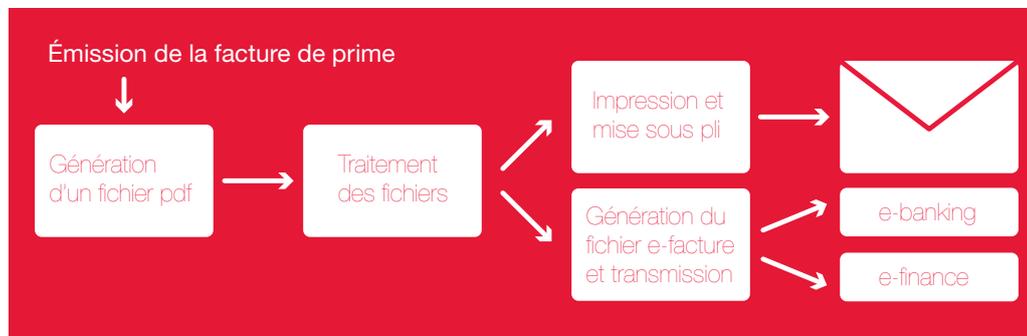
mation théorique des pompiers et de la protection civile qui est accueillie dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Etat. Les infrastructures de la Presta mettent les élèves (et les astreints à la PCI) dans des conditions les plus proches possibles de celles qu'ils pourraient rencontrer sur le terrain. Par la confrontation à des phénomènes thermiques de type flash over ou back draft ainsi qu'à des conditions extrêmement réalistes de chaleur ou de fumée, le sapeur-pompier développe des compétences impossibles à acquérir dans le cadre de l'instruction courante. Le centre de Couvet se pose donc en complément indispensable au travail réalisé au sein des corps locaux. Dans le cadre d'une collaboration étroite avec la direction du centre sportif, l'ECAP met différents locaux à la disposition d'entreprises, de sociétés ou d'associations. Un auditoire équipé de moyens tech-

niques performants peut accueillir jusqu'à 200 personnes. Diverses salles de classes et de conférences ainsi que des chambres à 4 et 6 lits sont offertes à la location en dehors des périodes de réservation par leurs utilisateurs prioritaires.



Facturation électronique

Des factures de prime directement dans votre e-banking



Que vous soyez client privé ou client commercial, l'e-facture vous offre la possibilité de recevoir les factures par voie électronique et sans papier. Pour la première fois cette année, l'ECAP a ouvert à ses clients ce service pour la facturation 2014. Le but, outre la simplification du paiement est de permettre une réduction des erreurs

qui s'avèrent souvent coûteuses en temps et en argent. A terme, cela devrait également entraîner une réduction du volume de papier. L'introduction de l'e-facture répond donc à des impératifs économiques, et écologiques, mais aussi à une volonté d'amélioration du service à nos clients. Plus d'informations sur www.e-facture.ch

ECAPeople ... Au fil des mois...

Un nouveau conseil d'administration

Suite aux dernières élections cantonales, Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'ECAP au département de la justice, de la sécurité et de la culture, en lieu et place du département de la gestion du territoire. A ce titre, c'est M. Alain Ribaux, conseiller d'Etat, qui est devenu président de la Chambre d'assurance immobilière. Mme Violaine Blétry-de Montmollin a été nommée membre en remplacement de M. Daniel Bürki, arrivé au terme de son troisième mandat.

Des arrivées

Mars 2013

Charlotte Nicolet a rejoint l'équipe des experts d'assurance. Architecte de formation, Mme Nicolet a également de bonnes compétences administratives. Elle est chargée d'expertise de sinistres et d'estimation de bâtiments et coordonne l'activité des gestionnaires de dossiers d'assurance.

Avril 2013

Maxime Franchi est le nouvel inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers. Fort d'une expérience dans les secteurs publics et privés, sa longue trajectoire au service de la défense incendie (il est notamment instructeur fédéral) lui assure une connaissance approfondie du domaine.

Mai 2013

Eric Magnin a été engagé en qualité de secrétaire général. Les divers postes qu'il a occupés dans la gestion administrative de plusieurs PME industrielles et tertiaires lui assurent une panoplie de compétences à la mesure de la variété des tâches qui l'attendent.

Août 2013

Roderick Ullmann est le nouvel apprenti de l'ECAP. Il a entamé à la rentrée une formation d'employé de commerce. Durant les 3 ans à venir, il aura l'occasion de passer par les différents secteurs de l'établissement afin de se familiariser avec diverses facettes de sa future profession.

Un départ

Avril 2013

Jean-François Rumley a pris sa retraite après plus de 20 ans au service de l'établissement. Météorologue de formation, M. Rumley avait repris la responsabilité du secteur assurance de l'ECAP en 2011. Il continuera à apporter son soutien à l'établissement, en particulier pour la formation des experts à l'estimation des bâtiments historiques dont il avait fait sa spécialité.

Un changement de fonction

Jean-Michel Brunner, nommé au mois de juin dernier par la Chambre d'assurance immobilière, a pris ses fonctions de directeur au 1er janvier 2013.

Trois nominations

Lors de sa séance du mois de septembre, la Chambre d'assurance immobilière a nommé :

- M. Steve Hadorn, dessinateur en bâtiment, de Coffrane
- M. Philippe Langel, architecte, de La Chaux-de-Fonds
- M. Gabriel Winkler, dessinateur en bâtiment, de Neuchâtel.

En qualité d'experts externes chargés de l'estimation périodique des bâtiments

Questions d'assurances

L'ECAP n'assurera progressivement plus les couvertures de piscine

A l'instar de nombreux autres établissements cantonaux d'assurance, l'ECAP se voit contraint de renoncer, à moyen terme, à assurer les couvertures de piscine. Ces accessoires, actuellement assurables dans le cadre de l'assurance facultative, constituent un risque trop élevé en regard du montant de primes qu'ils rapportent. En vertu des principes de solidarité et d'équité sur lesquels l'assurance est fondée, il apparaît injuste de faire subir à l'ensemble de la communauté des propriétaires un coût qui, en fin de compte ne profite qu'à une très faible minorité.



Les couverts de piscine qui étaient assurés seront bien évidemment indemnisés. Par contre, l'assurance sera résiliée à cette occasion. Pour les couverts n'ayant pas subi de dommages, ils seront progressivement sortis de l'assurance facultative, en principe lors d'une réestimation du bâtiment auquel ils sont rattachés. Des délais suffisamment longs seront octroyés à leur propriétaire pour pouvoir prendre contact avec leur assureur privé et conclure une police dans ce cadre.